



La Ville de Brampton met à jour ses programmes et ses services conformément aux nouvelles mesures provinciales relatives à la COVID-19

BRAMPTON, ON (le 20 décembre 2021) – Pour faire face à la propagation rapide de la variante Omicron de la COVID-19, extrêmement transmissible, le gouvernement de l'Ontario a introduit des mesures supplémentaires en matière de santé publique et de sécurité au travail, notamment des limites de capacité et de rassemblement social.

Mesures de santé publique

Réunions sociales privées

À compter du 19 décembre 2021, les rassemblements sociaux privés ne pourront compter que :

- 10 personnes à l'intérieur;
- 25 personnes à l'extérieur.

Événements publics organisés

À partir du 19 décembre 2021, les événements organisés par le public sont autorisés à accueillir :

- 25 personnes à l'intérieur avec des masques faciaux et des mesures de distanciation physique en place;
- les événements publics organisés en extérieur sont autorisés sans limites de nombre de personnes. Un masque facial doit être utilisé si une distance physique de 2 mètres n'est pas possible.

Limites de capacité

À compter du 19 décembre 2021, des limites de capacité de 50 pour cent sont en place dans les lieux publics intérieurs suivants :

- les restaurants et les bars;
- les services de soins personnels;
- le conditionnement physique avec entraîneurs personnels;
- les détaillants (y compris les épiceries et les pharmacies);
- les centres commerciaux;
- les installations destinées aux sports et aux activités de conditionnement physique récréatives sans zones dédiées aux spectateurs (p. ex., les salles d'entraînement physique);
- les installations récréatives intérieures;
- les espaces intérieurs des pavillons dans les installations récréatives extérieures;
- les services de visites et de guides;
- les studios et services de photographie.

Ces limites ne s'appliquent pas à toute partie d'une entreprise ou d'un lieu utilisée pour un mariage, un service funéraire ou un service, une cérémonie ou un rite religieux. Les entreprises ou les installations doivent également installer une affiche indiquant les limites de capacité permises dans leur établissement.

Mesures supplémentaires

Afin de freiner davantage la propagation de la COVID-19 et du variant Omicron, des mesures de protection supplémentaires seront mises en place :

- le nombre de clients autorisés à s'asseoir à une table sera limité à 10 personnes et les clients seront tenus de rester assis dans les restaurants, les bars et autres établissements de restauration ou de boissons, les espaces de réunion et d'événements et les clubs de strip-tease;
- les bars, les restaurants, les salles de réunion et d'événement ainsi que les clubs de strip-tease qui servent des aliments et de la boisson, tout comme les restaurants, devront fermer leurs portes à 23 h. Les services de livraison de repas seront autorisés au-delà de 23 h;
- la danse ne sera pas autorisée dans les restaurants, les bars et tout autre endroit, sauf pour les travailleurs de scène et les artistes.
- le service de boissons ou de repas sera interdit lors des événements sportifs, dans les salles de concert, les théâtres, les cinémas, les casinos, les salles de bingo et autres établissements de jeux, les courses de chevaux et autres établissements semblables;
- la vente d'alcool sera interdite après 22 h et la consommation d'alcool dans les entreprises et les établissements sera interdite après 23 h.

Cliquez [ici](#), pour lire le communiqué de presse complet de la Province.

Services, programmes et installations de la Ville

Hôtel de ville et installations municipales

L'hôtel de ville et les installations municipales restent ouverts pour les services en personne, sur rendez-vous uniquement. Il n'est pas permis de s'y rendre sans rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, visitez la page www.brampton.ca/skiptheline.

Pendant la prochaine période des fêtes, de nombreux bureaux de la Ville de Brampton, y compris l'hôtel de ville, seront fermés au public du vendredi 24 décembre 2021 à 12 h au mardi 4 janvier 2022 à 8 h 30. Pour en savoir plus sur les Fêtes de 2021 à Brampton pendant la pandémie de COVID-19, cliquez [ici](#).

Théâtre Rose et les installations des arts de la scène :

- les exigences en matière de port du masque restent en vigueur pour toutes les salles de spectacle intérieures;
- les spectacles en salle se poursuivront à 50 pour cent de leur capacité;
- le remboursement intégral des billets (crédit ou chèque, crédit sur compte, don) reste possible pour tous les spectateurs;
- les bars du théâtre Rose resteront fermés; aucune nourriture ni aucune boisson ne seront servies ou vendues.



- les locations seront examinées au cas par cas, conformément à la procédure et aux délais en vigueur;
- une preuve de vaccination ou d'exemption médicale est requise pour tous les clients et les locataires;
- une preuve de vaccination ou une preuve de test COVID-19 négatif est exigée pour tout le personnel de la ville de Brampton, les bénévoles, les entrepreneurs et les artistes, les conservateurs et les coprésentateurs.

Loisirs

- Programmes avec inscription et sans inscription – Tous les programmes de natation, de patinage et de fitness sans inscription sont réduits à 50 pour cent de leur capacité avant le COVID. Les programmes avec inscription ne sont pas touchés par le nouveau règlement. Les capacités de ces programmes sont déterminées par les ratios participants/instructeurs, qui sont bien inférieurs à 50 pour cent de la capacité maximale de la salle.
- Centres de conditionnement physique – L'accès aux centres de conditionnement physique continuera d'être disponible par ordre d'arrivée, avec une capacité imposée de 50 pour cent. Le personnel surveillera la fréquentation en effectuant des comptages réguliers aux points d'entrée pour s'assurer que la limite de capacité n'est pas dépassée.
- Location de salles – Tous les titulaires de contrats de location à venir ont été informés des nouvelles exigences provinciales en matière de capacité. Dans la mesure du possible, les titulaires de contrat se verront proposer un espace plus grand sans frais supplémentaires ou un crédit ou un remboursement.
- Remboursements et crédits – Un crédit complet sera accordé à toute personne qui se retire d'un programme, qui annule une location ou qui annule une adhésion. Toute personne souhaitant demander un remboursement peut en faire la demande à l'adresse recreationadmin@brampton.ca ou auprès du personnel de l'établissement.
- Kiosques de concessions – Les kiosques seront temporairement fermés jusqu'à nouvel ordre. Les bars continueront à fonctionner, mais la vente d'alcool sera limitée après 22 h.

Les habitants concernés seront contactés directement par le personnel et une mise à jour détaillée sera disponible en ligne.

Preuve de vaccination dans les installations de loisirs

Conformément à une annonce faite récemment par la province, à compter du 4 janvier 2022, les usagers devront utiliser le certificat de vaccination amélioré avec code QR et l'application VérifOntario pour entrer dans une installation de loisirs de la Ville de Brampton. Le code QR peut être utilisé sous forme numérique ou en imprimant une copie papier. Les personnes peuvent télécharger leur certificat amélioré avec code QR en visitant la page <https://covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin/>.

De plus, à compter du 10 janvier 2022, les notes de médecin ne seront plus acceptées comme une exemption valide à la vaccination. Les exemptions médicales seront uniquement vérifiées à l'aide du certificat avec le code QR.

Code QR pour la recherche des contacts et le dépistage dans les centres de loisirs



À compter du 3 janvier 2022, tous les clients devront remplir un formulaire de dépistage et de recherche des contacts en ligne avant d'arriver au centre communautaire. Les usagers peuvent accéder à l'outil de dépistage en ligne en visitant le site www.brampton.ca/recscreening ou en scannant le code QR situé à l'entrée des installations.

Les visiteurs peuvent gagner du temps en répondant à l'avance aux questions de présélection en ligne à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'un ordinateur. Le formulaire peut également être rempli au point d'entrée. À leur arrivée à l'entrée ou à la zone de filtrage désignée, tous les visiteurs doivent montrer la confirmation du filtrage (coche verte) par téléphone ou par impression. La recherche des contacts sur papier continuera d'être disponible pour les visiteurs qui ne souhaitent pas effectuer de contrôle préalable en ligne.

Heures d'ouverture des centres de loisirs de Brampton pendant les Fêtes

Vous pouvez consulter les heures d'ouverture pendant les vacances sur la page www.brampton.ca/holidayhours.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et services de loisirs, visitez la page www.brampton.ca/recreation.

Installations extérieures

Les patinoires extérieures seront ouvertes pendant toute la période des Fêtes, si le temps le permet. Vous trouverez les heures d'ouverture et tous les détails sur la page www.brampton.ca/outdoorskating.

Mount Chinguacousy, situé dans le parc Chinguacousy, est la destination privilégiée des amateurs de ski, de surf des neiges et de glissade sur tube de notre ville. L'ouverture de Mount Chinguacousy est prévue le 27 décembre, si les conditions météorologiques et l'état de la neige le permettent. Pour toutes les informations, y compris les heures d'ouverture, le statut d'ouverture ou de fermeture, et les détails d'inscription, visitez la page www.brampton.ca/MountChinguacousy.

Consultez la page www.brampton.ca/winterwonderland pour découvrir d'autres possibilités d'activités hivernales en plein air et des mises à jour régulières sur l'état des installations.

Vaccinations contre la COVID-19

Les vaccins sont le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres. Les personnes âgées de cinq ans et plus peuvent maintenant prendre rendez-vous par le biais du système de réservation des vaccins de l'Ontario ou en appelant le 1 833 943-3900.

Les personnes âgées de 18 ans et plus peuvent maintenant prendre rendez-vous pour leur rappel contre la COVID-19 si au moins trois mois se sont écoulés depuis leur dernière dose. Pour prendre rendez-vous, rendez-vous sur la page <https://covid-19.ontario.ca/covid-19-vaccines-ontario>

Pour obtenir les renseignements les plus récents sur les vaccins COVID-19, visitez le [portail des vaccins](#) de la Province.



Masques

Nous rappelons aux habitants que la Ville a prolongé le règlement COVID-19 de Brampton sur le port obligatoire du masque facial jusqu'au 1^{er} avril 2022.

En vertu du règlement COVID-19 sur les masques obligatoires, les masques non médicaux sont obligatoires dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton. Les foulards, les bandanas, les protège-cous ou les cache-cous et les masques munis de valves d'expiration ne sont pas des formes acceptables de masques. Toujours en vertu du règlement, il est permis d'enlever son masque uniquement pour consommer de la nourriture ou une boisson si la personne est assise dans un endroit désigné à cette fin.

La Ville remercie ses habitants de continuer de contribuer à la lutte contre la propagation de la maladie en s'éloignant physiquement, en pratiquant une bonne hygiène et en portant des masques.

Liens

- [Mises à jour sur les programmes et services COVID-19 de la Ville de Brampton](#)
- [Assurer la sécurité des entreprises et des lieux de travail pendant COVID-19](#)
- [Certificat de vaccination contre la COVID-19 amélioré muni d'un code QR et application VérifOntario](#)
- [Vaccins contre la COVID-19](#)

-30-

CONTACT MÉDIA

Prabhjot Kainth
Coordonnatrice, Médias et engagement
communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905 874-3426 | Prabhjot.Kainth@brampton.ca